



CONTRAT LEGUMES

Jérémy Burlaud
le bœuf 03600 LA CELLE
Téléphone : 04 70 08 90 60
jeremy.burlaud@orange.fr

Jérémy BURLAUD, maraîcher à La Celle, s'engage à produire des légumes en agriculture biologique et à les livrer sous forme de paniers à composer sur place, environ 50 semaines/an, les mercredis de 17h à 19h.

2 tailles de paniers sont proposées :

le **PETIT PANIER** : 10€ sur 50 semaines soit 500€/an

le **GRAND PANIER** : 15€ sur 50 semaines soit 750€/an

Selon les aléas de production, les semaines de livraisons peuvent être diminuées ou augmentées.

Les quantités et diversités des légumes et donc la valeur des paniers varient chaque semaine.

La valeur réelle est indiquée chaque semaine (elle ne peut dépasser 14€ pour un petit panier et 21€ pour un grand).

La moyenne annuelle des paniers pourra être inférieure ou supérieure aux 10 et 15 euros (maximum 11€ pour un petit panier soit 550€/1 an et 16€50 pour un grand soit 825€/an).

Les adhérent-e-s ont la possibilité d'annuler 2 semaines dans l'année et/ou d'avancer ou reculer autant de paniers désirés en prenant en échange 2 paniers au lieu d'1, la semaine qui leur convient et en prévenant au mieux le mercredi précédent, au pire, le lundi au soir par mail ou téléphone.

Jérémy s'engage à tout mettre en œuvre pour satisfaire les adhérent-e-s de l'AMAP, en termes de qualité, de quantité et de diversité. En cas d'impossibilité d'honorer ces engagements (accidents, maladie, météo...), le remboursement des sommes avancées se fera en accord avec une décision de l'AMAP Les Ouches.

Fait à....., le

Signature du producteur

signature de l'adhérent-e

partie conservée par l'adhérent-e



Coordonnées de l'adhérent(e) de l'AMAP des Ouches:

Nom prénom:

Téléphone:

E-mail :

CONTRAT LEGUMES

L'adhérent-e s'engage à venir constituer à chaque livraison, selon son contrat, un grand ou un petit panier, ou le cas échéant à le faire récupérer par une personne de son choix. Tout panier non récupéré le mercredi à 19h sera donné à la maison de la solidarité.

L'adhérent-e choisit de régler d'avance la valeur estimée, par chèque à l'ordre de Jérémy BURLAUD, soit:

PETIT PANIER (500€)	GRAND PANIER (750€)
<input type="radio"/> 2 chèques de 250 €	<input type="radio"/> 2 chèques de 375 €
<input type="radio"/> 4 chèques de 125 €	<input type="radio"/> 4 chèques de 187,50 €
<input type="radio"/> 5 chèques de 100 €	<input type="radio"/> 5 chèques de 150 €
<input type="radio"/> 10 chèques de 50€	<input type="radio"/> 10 chèques de 75 €

Les contrats signés en cours de saison se règlent en fonction du nombre de semaines restantes jusqu'à la fin de la saison normale soit le cas échéant :

Date du premier panier :

Règlement : 10€ x nbre de semaines soitnbr de chèques de€ (petit panier)
15€ x nbre de semaines soitnbr de chèques de€ (grand panier)

Merci d'indiquer au dos du chèque le nom du titulaire du contrat, si différent du nom de chéquier.

Tous les chèques sont donnés au début du contrat, ils sont encaissés progressivement (mensuel, trimestriel, semestriel...) en début de mois.

A la dernière livraison de l'année, le solde de l'année (selon la valeur réelle du panier) sera demandé ou remboursé en cas de trop-perçu.

Fait à, le.....

Signature de l'adhérent-e

Signature du producteur

partie conservée par le producteur